



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

24 juin 2026

Rapport de la BCE sur les progrès accomplis en vue de l'adoption de l'euro

- Ce rapport bisannuel évalue les progrès accomplis par la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Suède sur la voie de l'adoption de l'euro
- Les pays sous revue font preuve de résilience économique face aux chocs extérieurs, mais sont toujours confrontés à des obstacles en vue de l'adoption de l'euro
- Les tendances en matière d'inflation sont contrastées et la situation budgétaire se détériore dans la plupart des pays
- La législation des cinq pays n'est pas totalement compatible avec les exigences juridiques relatives à l'adoption de l'euro

Selon le [Rapport 2026 de la Banque centrale européenne \(BCE\)](#) sur la convergence publié ce jour, les États membres de l'Union européenne (UE) ne faisant pas partie de la zone euro ont, depuis 2024, enregistré des progrès limités en matière de convergence économique avec la zone euro. Un facteur-clé freinant la convergence économique est l'impact économique des chocs extérieurs, notamment la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, les tensions commerciales mondiales et le déclenchement de la guerre au Moyen-Orient.

En dépit de ces défis externes, l'activité économique dans les pays sous revue a bien résisté, même s'ils ont enregistré des rythmes de croissance différents. Pour la période à venir, les perspectives économiques sont assombries par les fortes tensions géopolitiques. La guerre au Moyen-Orient a contribué à accroître la volatilité des marchés mondiaux de l'énergie et à augmenter les coûts de l'énergie, accentuant l'incertitude entourant les perspectives économiques. Ces évolutions ont déjà eu des effets visibles sur l'inflation et le climat économique et pourraient peser sur la croissance de la production à l'avenir. Si le degré de sensibilité et d'exposition directe de ces économies aux chocs énergétiques s'est atténué avec le temps et est actuellement plus faible qu'en 2022, les implications

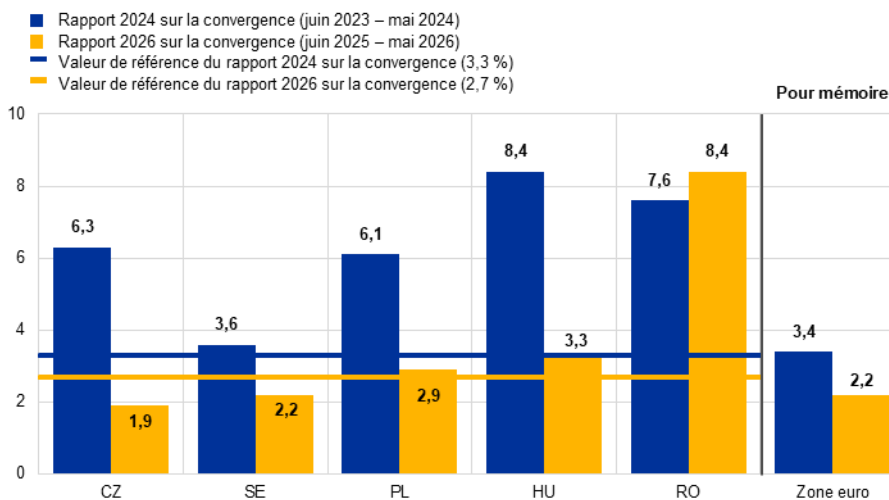
économiques à moyen terme dépendront de l'intensité et de la durée du choc actuel ainsi que de l'ampleur de ses effets indirects et de second tour.

En ce qui concerne le **critère de stabilité des prix**, trois des cinq pays sous revue ont enregistré un taux d'inflation moyen sur douze mois supérieur à la valeur de référence de 2,7 %. L'inflation a été nettement supérieure à la valeur de référence en Roumanie et supérieure à cette valeur, quoique dans une moindre mesure, en Hongrie et en Pologne. En République tchèque et en Suède, l'inflation a été inférieure à la valeur de référence (cf. graphique 1). La valeur de référence est fondée sur les trois États membres ayant présenté les meilleurs résultats au cours des douze derniers mois, à savoir Chypre (0,9 %), la France (1,2 %) et le Danemark (1,6 %) ; elle est obtenue en calculant la moyenne de leurs taux d'inflation respectifs durant les douze mois précédents, à laquelle est ajouté 1,5 point de pourcentage. Aucun des États membres n'a été considéré comme présentant une valeur reflétant un caractère exceptionnel devant être exclue du calcul de la valeur de référence.

Graphique 1

Hausse de l'IPCH

(variations annuelles moyennes en pourcentage)



Sources : Eurostat et calculs de la BCE.

Banque centrale européenne.

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

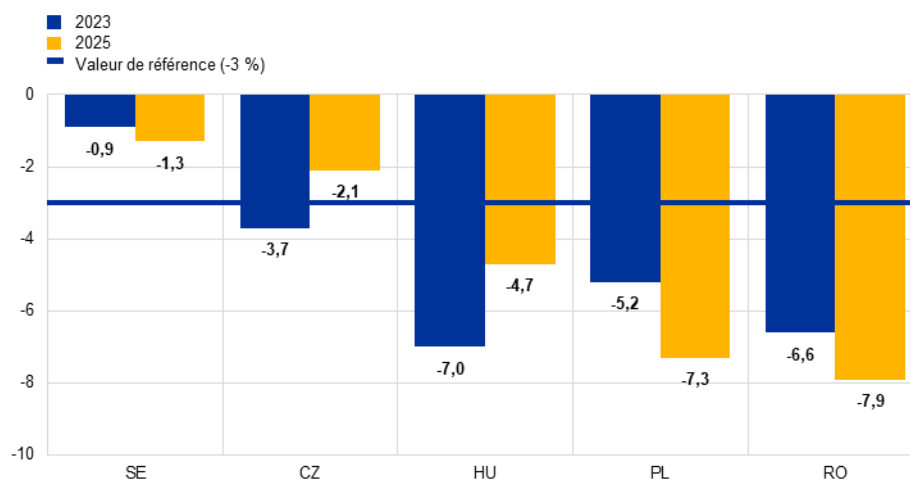
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

La reproduction est autorisée à condition de citer la source.

Graphique 2

Excédent (+) ou déficit (-) des administrations publiques

(en pourcentage du PIB)



Source : Eurostat.

Note : Les données pour 2023 ont été légèrement révisées depuis la publication du Rapport sur la convergence de 2024.

Le **déficit budgétaire** s'est détérioré dans la plupart des pays depuis le Rapport sur la convergence de 2024, et les ratios dette/PIB ont nettement augmenté dans certains cas. En 2025, le déficit public de la Hongrie, de la Pologne et de la Roumanie a dépassé la valeur de référence de 3 % du PIB (cf. graphique 2). Dans tous les pays examinés à l'exception de la Hongrie, le **ratio de dette brute des administrations publiques rapportée au PIB** était inférieur ou très inférieur à la valeur de référence de 60 % en 2025. Toutefois, les dernières projections de la Commission européenne indiquent que le ratio de dette passera au-dessus de la valeur de référence en Pologne et en Roumanie en 2026.

Le nombre de pays soumis à une **procédure de déficit excessif** est passé à trois depuis le Rapport sur la convergence de 2024, la Hongrie et la Pologne rejoignant la Roumanie, et aucun de ces pays ne devrait ramener son déficit au-dessous de la valeur de référence de 3 % du PIB avant fin 2027, selon les projections de la Commission européenne. La Roumanie reste soumise à une procédure de déficit excessif, ouverte en 2020, pour laquelle le délai fixé pour mettre fin à la situation de déficit excessif a été prolongé jusqu'en 2030. Des procédures concernant les déficits excessifs ont également été ouvertes en juillet 2024 à l'encontre de la Hongrie et de la Pologne, en raison de déficits supérieurs à la valeur de référence de 3 % du PIB en 2023 (à 4,7 % et 7,3 % respectivement), les délais pour la correction étant fixés à respectivement 2026 et 2028.

S'agissant du **critère du taux de change**, aucune des monnaies des pays sous revue ne participe au mécanisme de change (MCE II), et certaines monnaies ont enregistré d'importantes fluctuations par rapport à l'euro ces dernières années (cf. graphique 3).

Banque centrale européenne.

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

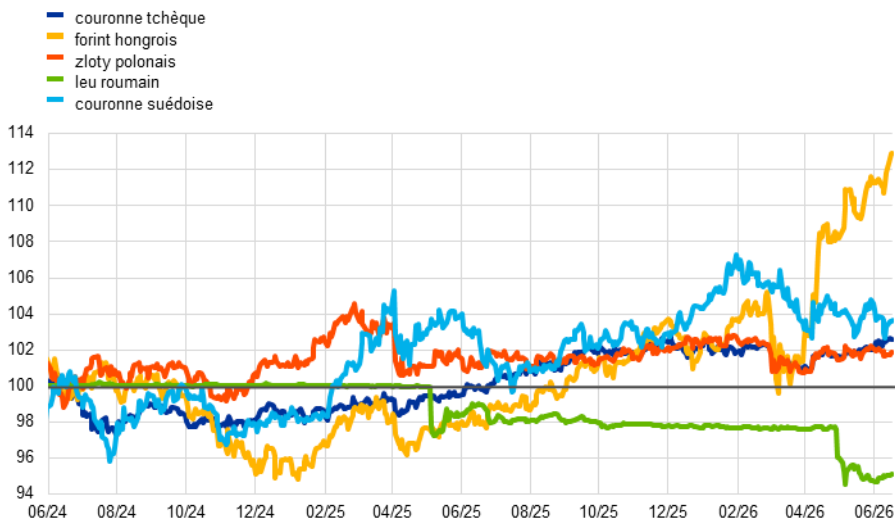
La reproduction est autorisée à condition de citer la source.

En ce qui concerne les **taux d'intérêt à long terme**, la moyenne sur douze mois du taux d'intérêt à long terme de trois des cinq pays examinés a été supérieure à la valeur de référence de 5,1 % (cf. graphique 4). Il s'agit de la Pologne (5,4 %), de la Hongrie (6,7 %) et de la Roumanie (6,7 %), dont les taux d'intérêt à long terme étaient également supérieurs à la valeur de référence dans le Rapport sur la convergence de 2024. La valeur de référence est basée sur la moyenne sur douze mois des taux d'intérêt à long terme des trois États membres présentant les taux d'inflation les plus bas, à savoir le Danemark (2,6 %), Chypre (3,1 %) et la France (3,5 %). Le taux d'intérêt moyen se situe par conséquent à 3,1 % et la valeur de référence, obtenue en ajoutant 2 points de pourcentage, s'élève à 5,1 %.

Graphique 3

Taux de change bilatéraux vis-à-vis de l'euro

(indice : moyenne de juin 2024 = 100 ; données quotidiennes ; 1^{er} juin 2024 - 17 juin 2026)



Source : BCE.

Note : Un mouvement haussier (baissier) indique une appréciation (dépréciation) de la monnaie.

Banque centrale européenne.

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

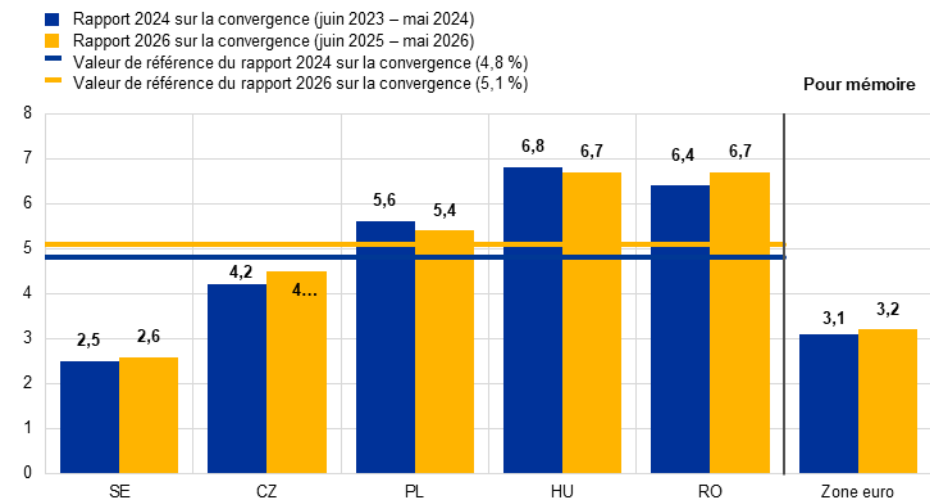
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

La reproduction est autorisée à condition de citer la source.

Graphique 4

Taux d'intérêt à long terme

(en pourcentage, moyennes annuelles)



Sources : Eurostat et BCE.

La **qualité des institutions** est importante pour le caractère durable de la convergence. Le renforcement des institutions et de la gouvernance apporterait des bienfaits économiques significatifs, en particulier en Hongrie et en Roumanie. À l'exception de la Suède, les indicateurs publiés par des organisations internationales signalent que les pays sous revue ont encore du retard à rattraper en termes de qualité de leurs institutions et de leur gouvernance.

En ce qui concerne la **compatibilité de la législation nationale** avec les [traités](#) et les [statuts du Système européen de banques centrales et de la BCE](#), aucun des cinq pays examinés ne respectait pleinement les exigences relatives à l'adoption de l'euro.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Benoit Deeg, tél. : +49 172 168 37 04.

Notes

- Le [Rapport sur la convergence de la Commission européenne](#)
- Le Rapport sur la convergence de la BCE évalue la convergence économique et juridique des États membres de l'UE n'appartenant pas à la zone euro bénéficiant d'une dérogation. Il est publié au moins tous les deux ans, ou à la demande d'un État. Ce Rapport examine si un degré élevé de convergence économique durable avec la zone euro a été atteint, si la

Banque centrale européenne.

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

La reproduction est autorisée à condition de citer la source.

législation nationale est compatible avec le cadre juridique de l'UE et si la banque centrale nationale de chacun des pays concernés respecte les obligations statutaires pertinentes. En vertu de la clause d'exemption dont il bénéficie, le Danemark n'est pas couvert par cette évaluation, à moins qu'il n'en fasse la demande.

- La date d'arrêté pour les statistiques figurant dans le présent Rapport sur la convergence était le 17 juin 2026. La période de référence retenue pour les critères de stabilité des prix et de taux d'intérêt à long terme est comprise entre juin 2025 et mai 2026. Pour les taux de change, la période de référence va du 18 juin 2024 au 17 juin 2026. Les données historiques se rapportant aux situations budgétaires couvrent la période allant jusqu'à 2025. Les projections sont basées sur les [prévisions économiques du printemps 2026 de la Commission européenne](#), sur les programmes de convergence les plus récents des pays concernés ainsi que sur d'autres informations jugées utiles pour une analyse prospective du caractère durable de la convergence.